

PROCLAMATION
DU
DIRECTOIRE EXÉCUTIF,

Du 29 Ventôse, l'an quatrième de la République française, une et indivisible.

FRANÇAIS,

Vos législateurs viennent de créer un nouveau signe monétaire, basé tout à-la-fois sur la justice et sur la nécessité impérieuse de pourvoir aux besoins immenses de l'État. Ils ont su concilier l'intérêt de la République avec celui des particuliers, ou plutôt, c'est dans cet intérêt particulier même qu'ils ont trouvé des ressources nouvelles et abondantes pour le gouvernement ; et tels seront toujours les calculs de la vraie, de la seule politique. Enfin, après une guerre si terrible, après

tant de secousses violentes, la Nation se trouve tout-à-coup reportée, par la création des Mandats territoriaux, au même état de fortune et de moyens qu'elle eut dans les premiers temps de la révolution. Pour faire fructifier ces moyens, pour recouvrer le même degré d'opulence et de splendeur, il ne faut que la même latitude de confiance envers les représentans de la Nation, la même obéissance aux lois, la même union fraternelle entre les citoyens, que celles qui régnaient alors.

Votre sort, ô FRANÇAIS, est donc entièrement dans vos mains. Que la loi sur les Mandats territoriaux soit fidellement observée, et la France sort de sa révolution, heureuse et triomphante; que cette loi soit méprisée, et un profond abîme se creuse sous nos pas.

Les mandats territoriaux ont un précieux avantage que n'avaient point les assignats, et dont le défaut a causé la chute de ceux-ci. Cet avantage est la faculté attribuée au mandat de pouvoir être réalisé à tout instant, sans concurrence, sans entraves, sans enchères, par l'appréhension immédiate et incontestable du domaine national sur lequel le porteur aura fixé son choix, dans toute l'étendue de la République. C'est une banque



territoriale, dont le fonds est notoire, dont les billets sont échangeables à bureau ouvert, et dont la garantie est fortifiée par l'autorité de la loi, qui leur donne cours forcé de monnaie. Il a fallu prévenir ainsi les criminels efforts de l'agiotage et de la malveillance, qui, sans cesse attachés à convertir en poison les remèdes les plus salutaires, n'auraient pas manqué d'avilir et d'accaparer ces nouveaux signes, avant que la masse des citoyens eût pu être éclairée sur leur valeur effective.

Lorsque, par sa cupidité sordide, l'agioteur déprécie d'un sou un billet de cent francs, ce n'est pas seulement un sou qu'il a dérobé à la foi publique, c'est pour le trésor national autant de sous perdus qu'il y a de fois cent francs dans ce trésor; c'est une somme immense qu'il a anéantie dans les caisses publiques et dans les mains de tous les porteurs de billets: il a ruiné ses concitoyens, il a assassiné sa patrie, et ce n'est point par l'exiguité de son vol en lui-même qu'il faut mesurer son crime, mais par l'énormité des malheurs qu'il entraîne; et jamais il ne fut plus évidemment vrai que le salut d'une nation entière peut résider et réside en effet dans la probité inviolable de tous les membres qui la composent.

Oui, les mœurs, oui, l'obéissance aux lois, chaque jour, Français, doit vous en convaincre, sont la sauve-garde des pays libres. La moindre atteinte qui leur est portée, ébranle l'État jusque dans ses fondemens. Tous les maux naquirent de nos dissentions, de l'esprit de rapacité, de l'abandon des travaux, de la résistance à payer les contributions, de l'avilissement de la monnaie nationale. Ces maux ne peuvent être guéris aujourd'hui que par le régime contraire, par l'estime réciproque des citoyens, par leur empressement à s'acquitter envers le trésor public, par la restauration de l'industrie, par le maintien rigoureux de la valeur intégrale, et sans la moindre altération des signes monétaires établis par le législateur.

Le Directoire exécutif saura déployer dans cette importante occasion toute l'étendue du pouvoir déposé en ses mains ; il saura faire respecter la volonté nationale, exprimée par l'organe des Représentans du peuple.

C'est à vous, citoyens probes, amis de la sagesse et de la liberté, immense majorité des Français, c'est à vous qu'il appartient de seconder les efforts du Gouvernement : formez une sainte ligue pour défendre l'édifice constitutionnel, qui aujourd'hui

repose sur le succès des Mandats ; repoussez ceux qui vous flattent pour vous attirer dans d'affreux précipices : vous ne pouvez vous sauver que par d'austères vérités. Qu'ont opéré pour votre bonheur , ceux qui ont travaillé jusqu'ici à vous démoraliser , ceux qui n'ont fait qu'irriter alternativement et caresser vos passions , ceux qui ont attisé parmi vous les haines et formé des partis ? Qu'ont-ils fait autre chose que favoriser vos ennemis du dehors , qui depuis si long-temps vous eussent demandé la paix , s'ils ne fussent parvenus à vous mettre aux prises les uns avec les autres , à vous faire déchirer vos entrailles de vos propres mains !

C'est contre ces ennemis du dehors qu'il faut éveiller les vengeances : couvrez d'indignation et de mépris leurs avocats éternels , ces lâches écrivains qui ne savent s'appitoyer que sur les traîtres, qui n'ont jamais à présenter que des tableaux hideux , qui ne saisissent de chaque objet que ce qui peut attrister les citoyens, les diviser , les diffamer : il est temps que chacun de nous s'enorgueillisse d'être Français. Qu'importent à la gloire nationale, les crimes de quelques malheureux que la nature , dans ses écarts , a jetés sur la terre des hommes

libres! Voyez la révolution des mêmes yeux que la postérité la verra, des mêmes yeux qu'ont pour elle les étrangers mêmes que vous combattez: reprenez cette énergique fierté qui enchaîna la victoire; songez à vos triomphes, et qu'ils soient le gage de triomphes nouveaux.

FRANÇAIS, pénétrez-vous de cette grande vérité; c'est que le salut de tous, le salut de chacun de vous est dans la rigide exécution de la loi sur les mandats territoriaux. Déjà les heureux effets de leur création sont ressentis par les porteurs même des assignats qui remontent rapidement, quoiqu'on ait prétendu que le nouveau papier dût achever de les anéantir.

Qu'aucune infraction ne soit donc faite à cette loi; et bientôt une rosée bienfaisante vivifiera le sol heureux que nous adjugea la Nature, la France sortira de sa déplorable langueur, l'agiotage dévorant cessera d'exercer ses ravages, l'activité du commerce et des arts renaîtra, les routes et les canaux seront tirés de leurs ruines, les fonctionnaires publics seront indemnisés de leurs pénibles travaux, les longues souffrances des créanciers et des pensionnaires de l'état seront allégées, le sort douloureux de nos intrépides frères d'armes sera

enfin amélioré; et la félicité nationale, qu'un esprit de vertige avait cru pouvoir séparer de l'honnêteté publique et des vertus sociales, reprendra vie dans ces sources immortelles et fécondes de toute prospérité.

Pour expédition conforme :
LE TOURNEUR, *président ;*

Par le Directoire exécutif :
Le secrétaire général, LAGARDE.

À PARIS, DE L'IMPRIMERIE DE LA RÉPUBLIQUE.

642

a Imprimer Cinquante Exemplaires en Placard. /.

Rochefort 4 floréal, an 4me

[illegible]